

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 1^{ER} OCTOBRE 2018

Membre(s) présent(s) : Marie Diamant, Suzette de Rome, Emmanuelle Garnaud, Claude Caron, Stéphane Fraser et Vincent More

Membre(s) absent(s) : Jacqueline Poirier

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Est aussi présent : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT qu'un point a été ajouté à la section DONS ET PARTICIPATION : Participation de Marie Diamant à la prochaine rencontre des maires de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-10-233 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour modifié.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diamant et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-10-234 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2018.

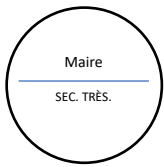
INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Informations de la mairie

Le maire et Suzette de Rome ont participé au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Les MRC du Bas Saint-Laurent ont remporté le prix Leadership municipal lors du Congrès de la FQM pour le développement des parcs éoliens communautaires Nicola-Riou et Roncevaux. La biennale de Livres d'artistes au Portage a tenu sa quatrième édition, les œuvres étaient de qualité et l'événement était bien organisé. Le maire mentionne que la biennale des Livres d'artistes au Portage s'est encore une fois démarquée. Il y a eu environ cent (100) personnes au lancement de la biennale qui s'est étalée sur toute la fin de semaine. Une motion de félicitations à l'unanimité est décernée à Mme Raymonde Lamothe, aux artistes étrangers et locaux.

Vincent More adresse aussi des remerciements aux bénévoles, au comité côtier et au comité ZIP pour le beau travail de plantation au Parc de l'Anse, une dernière plantation de rosiers sauvages a été faite en septembre.

Le conseil municipal s'est rencontré à plusieurs occasions dans les deux derniers mois pour établir la planification stratégique qui détaille sa vision et son plan d'actions. Cette planification stratégique reprend les grandes lignes des actions annoncées lors de la campagne électorale mais elle est plus détaillée. Le conseil présentera dans un premier temps cette planification



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018

aux employés de la municipalité le 15 octobre prochain. La version finale sera ensuite officialisée et publiée.

5. Information des conseiller(ère)s

Suzette de Rome nous fait part qu'elle a participé à une réunion de l'Office du Tourisme. L'événement **Bienvenue Québec** se tiendra à Rivière-du-Loup du 22 au 24 octobre 2018, c'est un événement important pour les voyageurs et tous les opérateurs de tours pour faire connaître notre région.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Dépôt du 3^e exercice financier du rôle triennal 2017-2018-2019

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, l'année 2019 sera le 3^e exercice financier du rôle triennal (2017, 2018 et 2019) de Notre-Dame-du-Portage. Une mise à jour du rôle a été déposée au début de septembre 2018.

7. Rencontre avec Osons l'Osier et projet « Les Secrets de Salix »

ATTENDU QUE, grâce à un programme multifonctionnalité du MAPAQ, un projet pilote de 3 ans a été réalisé par Osons l'Osier avec 9 producteurs agricoles de Saint-Paul-de-la-Croix et qu'il y a 34,5 hectares de culture en taillis sur courte rotation (TCR) de saule qui sont prêts à être récoltés et mis à profit pour des utilisations de tous genres;

ATTENDU QUE le saule est un bel arbuste qui a plein d'usages connus : médicinal, vannerie, épuration des sols, pour ne nommer que ceux-ci;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a implanté cet été un arboretum sur un terrain municipal et que plusieurs saules pourraient y être intégrés, dans un projet à être défini;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aimerait mettre en valeur l'aspect artistique du saule vivant ou séché (vannerie);

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-10-235 QUE le conseil municipal manifeste son intérêt à la Municipalité régionale de comté (MRC) pour intégrer certaines parties du parcours découverte « Les secrets de Salix » dans la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et à travailler en collaboration avec d'autres municipalités de la région pour définir un projet régional autour du saule.

8. Demande de congé sans solde de Marie-Anne Caron

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de congé sans solde de la part de Marie-Anne Caron, coordonnatrice des loisirs;

CONSIDÉRANT qu'un congé sans solde est permis après cinq années consécutives au sein de la municipalité, dans le contrat de travail des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE Marie-Anne a été une très bonne coordonnatrice des loisirs et a su développer une programmation diversifiée tout en répondant aux attentes du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

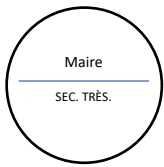
Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-10-236 QUE le conseil municipal accorde un congé sans solde d'une année à Marie-Anne Caron, commençant le 15 octobre 2018 et se finissant le 14 octobre 2019, et la remercie pour ses bons services durant ces dernières années.

9. Création d'un comité d'embauche pour les postes à pourvoir (coordonnateur loisirs, préposés au Chalet des sports)

ATTENDU QUE la coordonnatrice des loisirs quitte pour un congé sans solde pour un an et qu'elle devra être remplacée;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de quatre (4) préposés pour le Chalet des sports pour la saison hivernale;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2018-10-237 QUE le conseil municipal nomme Marie Diament à siéger sur le comité d'embauche pour le poste de coordonnatrice des loisirs et préposés au Chalet des sports.

10. Contrat d'un an pour un nouveau journalier

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans l'Info-Portage et l'Info-Dimanche, puis sur les sites de Québec municipal, Emploi Québec, etc.;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste;

CONSIDÉRANT que seules deux candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du contrat d'employé et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-10-238 QUE le conseil municipal nomme Thierry Côté comme journalier/préposé au Chalet des sports pour un contrat d'un an s'étalant du 2 octobre 2018 au 1^{er} octobre 2019, puis mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale, à signer le contrat en ces termes.

11. Projet de Marie-Josée Roy : demande d'appui de la municipalité pour une bourse (CALQ)

ATTENDU QUE Marie-Josée Roy, une résidente de Notre-Dame-du-Portage, a présenté au conseil municipal un projet DÉRIVE qu'elle désire réaliser avec le partenariat de la municipalité;

ATTENDU QU'elle fera une demande de bourse pour le soutien à la création au Conseil des Arts et Lettres du Québec pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE la bourse vise des projets de partenariat impliquant divers intervenants (80% CLAQ et 20% intervenants);

CONSIDÉRANT QUE l'installation du projet qui serait présenté à la piscine municipale créerait un événement artistique très intéressant pour Notre-Dame-du-Portage et pour les résidents de la région;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre de prêter la piscine pour l'événement, de maintenir les assurances et de rémunérer les sauveteurs pour l'occasion, ce qui représente un partenariat évalué à 2010\$;

CONSIDÉRANT QUE le projet DÉRIVE a une visée écologique et éducative, ce qui est cohérent avec les objectifs de la municipalité notamment quant à la protection côtière et au respect de l'environnement;

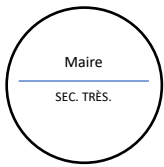
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-10-239 QUE le conseil municipal appuie la présentation du projet DÉRIVE de Marie-Josée Roy dans le cadre d'une demande de bourse pour le soutien à la création au Conseil des Arts et Lettres du Québec et accepte que l'installation du projet se fasse à la piscine municipale en prenant en charge tous les frais de l'événement, soit la gratuité de la piscine lors de l'événement, les assurances et le salaire des sauveteurs qui devront être présents lors de l'événement.

12. Demandes de cartes de guichet pour Desjardins

ATTENDU QUE les cartes de guichet Desjardins ont été annulées à la suite du changement de direction générale, une nouvelle résolution est nécessaire pour émettre à nouveau les cartes de guichet;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-10-240

QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, pour signer tout document requis pour Desjardins pour octroyer trois cartes de guichet automatique pour des transactions de dépôt.

13. Comité de mise à jour de la politique familiale et des aînés

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-10-241

QUE le conseil municipal autorise Line Petitclerc, directrice générale, à signer tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019, et confirme que Jacqueline Poirier est l'élue responsable des questions familiales.

14. Quote-part 2019 de Transport Vas-y

A titre d'information, la quote-part de Transport Vas-y attribué à la municipalité est de 3635 \$ pour l'année 2019.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

15. Semaine de prévention des incendies 2018

Du 7 au 13 octobre, il y a une semaine de prévention des incendies. Il y aura une mention de cette semaine de prévention sur le site internet et Facebook.

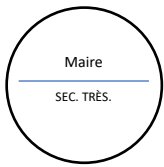
16. Centre local de développement : recrutement / immigration

La directrice générale a eu une rencontre avec un agent du CLD pour connaître le processus pour recruter des immigrants nouvellement arrivés, toutefois le processus est plutôt à l'effet de les faire venir de Montréal et de prendre en charge les frais de déménagement.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

17. Demande concernant le revêtement extérieur du 707, route du Fleuve

ATTENDU QUE le conseil municipal avait recommandé lors de la séance du 4 septembre par résolution 2018-09-225 dernier d'autoriser les travaux d'agrandissement à la condition que les propriétaires présentent à nouveau un plan respectant la recommandation à l'effet de ne maintenir que du bois comme revêtement extérieur ;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE les propriétaires ont expliqué leur choix de deux revêtements (bois et pierre) par lettre mais le Conseil considère que le choix de deux revêtements ne concorde pas aux prescriptions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 3.2.1 et 3.2.2 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoient que pour la restauration, la rénovation ou la réparation d'un bâtiment existant, il faut s'assurer que l'intervention s'harmonise à l'ensemble du cadre bâti spécifique au village et que le nombre de matériaux différents utilisés pour les murs d'une part et le toit, d'autre part, est le moins élevé possible ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à la majorité des membres présents :

2018-10-242 QUE le conseil municipal maintienne sa décision prise par résolution le 4 septembre 2018 et portant le numéro 2018-09-225 d'autoriser les travaux d'agrandissement à la condition que les propriétaires présentent un plan respectant la recommandation à l'effet de ne maintenir que le bois comme revêtement extérieur.

18. Demande de dérogation mineure au 707, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal pour la demande de dérogation mineure suivante :

- Cette dérogation mineure vise à réduire la marge de recul avant applicable sur le lot 4 789 159 du cadastre du Québec, division d'enregistrement Kamouraska : la marge actuelle est de 8 mètres, la dérogation vise à réduire cette marge à 4,21 mètres ainsi que de hausser la hauteur permise de 0,33m;
- L'article 6.1 du règlement de zonage renvoie à la grille de spécifications et exige 8 mètres de recul pour la marge avant et une hauteur maximum de 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 90-06-127, au chapitre 6, indique les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prévoit modifier ces normes dans le nouveau projet de règlement d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE selon le propriétaire, vu la grande distance des propriétés voisines, cette demande ne cause aucune perte de jouissance aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme recommande de faciliter l'intégration de bâtiment résidentiel sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis relativement au projet d'agrandissement a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser cette dérogation mineure telle que demandée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Claude Caron respectivement, puis résolu à la majorité des membres présents :

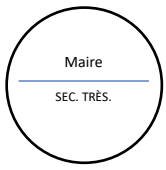
2018-10-243 QUE le conseil municipal autorise la dérogation mineure telle que demandée.

19. Demande de dérogation mineure au 771, route de la Montagne

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal pour la demande de dérogation mineure suivante :

- La dérogation mineure vise à réduire la marge de recul avant, applicable sur le lot 4 788 905 du cadastre du Québec, division d'enregistrement Kamouraska, à 4,92 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 90-06-127 est en vigueur depuis le mois de juin 1990, que cette résidence a été construite en 1981;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a besoin de cette dérogation afin de régulariser son titre de propriété et que cette demande ne cause aucune perte de jouissance aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme recommande de faciliter l'intégration de bâtiment résidentiel sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la résidence a été construite avant le règlement de contrôle intérimaire de 1983;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser cette dérogation mineure telle que demandée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à la majorité des membres présents :

2018-10-244 QUE le conseil municipal autorise la dérogation mineure telle que demandée.

20. Demande de dérogation mineure au 27, rue de l'Île-aux-Fraises

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal pour la demande de dérogation mineure suivante :

Cette dérogation mineure vise à augmenter la superficie et la hauteur des bâtiments complémentaires situés sur le lot 4 788 965 du cadastre du Québec, division Kamouraska;

- La superficie autorisée est de 75m² et la demande est de 89,2m²;
- La hauteur autorisée est de 5 mètres et la hauteur du garage projeté sera de 6,1 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 90-06-127, au chapitre 7, indique les normes relatives aux bâtiments complémentaires et à leur implantation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prévoit modifier ces normes dans le nouveau projet de règlement d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE selon le propriétaire, le garage sera situé en retrait dans une zone boisée du terrain et non pas à proximité des maisons voisines, cette demande ne cause donc aucune perte de jouissance aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme recommande de faciliter l'intégration de bâtiment résidentiel sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis relativement au projet de construction a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser cette dérogation mineure telle que demandée.

EN CONSÉQUENCE,

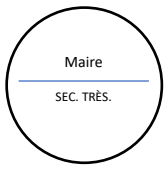
Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à la majorité des membres présents :

2018-10-245 QUE le conseil municipal autorise la dérogation mineure telle que demandée.

21. Demande de dérogation mineure au 190-A, route de la Montagne

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal pour la demande de dérogation mineure suivante :

La dérogation mineure vise à rendre conforme la construction d'un garage privé sur le lot 4 530 731 du cadastre du Québec, division Témiscouata, les normes dérogoires sont :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018

- La construction sera construite en partie dans la cour latérale avec un empiètement de 9,48m dans la cour avant;
- La hauteur autorisée est de 6 mètres et la hauteur du garage projeté sera de 7,07 mètres;
- La configuration du terrain et la proximité du talus restreignent l'emplacement disponible pour cette construction;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 90-06-127, au chapitre 7, indique les normes relatives aux bâtiments complémentaires résidentiels et à leur implantation;

CONSIDÉRANT QUE la configuration du terrain et l'éloignement par rapport au chemin public;

CONSIDÉRANT QUE, selon le propriétaire, il n'y a aucun voisin à proximité et l'implantation dans la cour avant ne cause aucune perte de jouissance aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme recommande de faciliter l'intégration de bâtiment résidentiel sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis relativement au projet de construction a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser cette dérogation mineure telle que demandée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à la majorité des membres présents :

2018-10-246 QUE le conseil municipal autorise la dérogation mineure telle que demandée.

22. Demande de démolition au 183, route de la Montagne

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une autorisation afin de procéder à la démolition de la résidence du 183, route de la Montagne;

ATTENDU QUE la propriétaire désire construire une nouvelle résidence habitable à l'année, que l'emplacement prévu est à l'extérieur de la bande riveraine;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'une nouvelle résidence est conforme aux règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la démolition de la résidence du 183, route de la Montagne afin d'autoriser la nouvelle résidence selon le projet déposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à la majorité des membres présents :

2018-10-247 QUE le conseil municipal autorise la démolition de la résidence du 183, route de la Montagne telle que demandée.

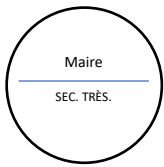
23. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

429, route du Fleuve (PIIA addition d'un bâtiment)

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un garage privé dans la cour latérale gauche de la propriété;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tout en indiquant au propriétaire qu'il devrait choisir une porte de garage qui imite une porte de type battant et que sa couleur soit dans les mêmes tons que le revêtement actuel.

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018

2018-10-248 QUE le conseil municipal autorise les travaux en demandant au propriétaire de choisir une porte de garage qui imite une porte de type battant et que sa couleur soit dans les mêmes tons que le revêtement actuel.

511, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer une fenêtre par une fenêtre à battant;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Marie Diament respectivement, puis résolu à la majorité des membres présents (sauf Claude Caron qui s'est retiré de la décision lors de la plénière et de la séance car il était en conflit d'intérêts),

2018-10-249 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

24. Plaintes sur les chevreuils

ATTENDU QUE Jacques Gingras a déposé une demande d'une promulgation d'un règlement concernant l'interdiction de nourrir les chevreuils;

CONSIDÉRANT QUE la promulgation d'un règlement contre le nourrissage des animaux sauvages et des chevreuils demanderait un suivi difficile à assurer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-10-250 QUE le conseil mandate Line Petitclerc, directrice générale, à répondre à la demande de Jacques Gingras en l'informant des mesures préventives qui seront prises dans la prochaine année.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25. Activités et événements à venir

- 17 octobre - Dîner de l'Envol des aînés
- 26 octobre - Bal de l'Halloween
- 27 octobre - Course du Portageur
- 11 novembre - Nathalie de Broc annulée

26. Retour sur la Fête de l'automne (anciennement Fête de la famille)

Le nom la Fête de la famille a été changé pour la Fête de l'automne en vue d'attirer plus de personnes de tous les groupes d'âge et d'apporter des nouveautés. Le mini-marché est l'une d'elle et comprenait 6 producteurs locaux.

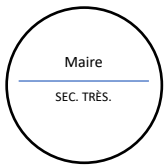
Plus de 200 personnes ont participé aux diverses activités proposées : atelier de cuisine avec le Ferme au froid de canard, l'initiation au Djembe, le dîner communautaire, la tente à lire, l'animation avec Fany Fay sur ses échasses et la prise de photos d'Antan ont su plaire et divertir.

Nous remercions de tout cœur nos nombreux bénévoles qui ont contribué au grand succès de cette Fête de l'automne.

27. Course du Portageur : protocole d'entente

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu certaines demandes de la Course du Portageur qui se tiendra le samedi 27 octobre prochain sur la route du Fleuve à Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE l'événement a attiré plus de 750 personnes l'an dernier dans notre municipalité;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encourager la tenue d'événements sportifs, notamment ceux initiés par des citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité désire identifier les engagements et les responsabilités de chacun pour la tenue de cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-10-251

QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, et Marie-Anne Caron, Coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à signer un protocole d'entente entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et la Course du Portageur en ces termes.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

28. Suivi sur la réfection du mur de soutènement de la piscine

Les travaux se déroulent bien dans le calendrier prévu. Les travaux devraient se terminer à la fin d'octobre.

29. Appel d'offres : contrat de déneigement pour les chemins municipaux

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offres sur le système en ligne SEAO pour le déneigement des routes de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission et que celle-ci dépasse les estimations prévues;

ATTENDU QUE le conseil désire analyser l'impact financier adéquatement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-10-252

QUE le conseil municipal sursoie à la décision et la reporte à une date ultérieure.

30. Contrat de déneigement – trottoirs, stationnements et autres installations municipales

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au déneigement des trottoirs, des stationnements et ses autres installations municipales;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de moins de 100 000 \$ qui peut être octroyé sur invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs, respectant un délai minimal de réception des soumissions de 8 jours;

ATTENDU QUE la municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 2 soumissionnaires et qu'elle a obtenu qu'une seule soumission;

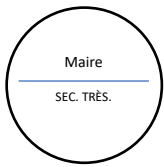
CONSIDÉRANT QUE la soumission de Norbert Lapointe (Multi-services) est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 42900 \$ + taxes pour les 3 années (2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diament, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-10-253

QUE le conseil municipal mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale, à signer le contrat pour le déneigement des stationnements, bornes-fontaines, trottoirs et autres installations municipales avec Norbert Lapointe pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 pour un montant total de 42 900 \$ avant taxes.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018

DONS ET PARTICIPATION

31. Participation de Marie Diamant à la prochaine rencontre des maires de la MRC

ATTENDU QUE le maire ne pourra être présent à la prochaine rencontre du Conseil des maires à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit choisir un représentant municipal pour y participer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-10-254 QUE le conseil municipal délègue Marie Diamant à participer au prochain Conseil de maires à la MRC au mois d'octobre.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

32. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – septembre 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-10-255 QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 133 654,69 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

33. Période de questions

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge sa directrice générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

34. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Suzette de Rome, l'assemblée est levée à 20 h 35.

Vincent More
Maire

Line Petitclerc
Directrice générale / secrétaire-trésorière